Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procédure n° 20/00.573

AVIS A VICTIME

Accident survenu le 22/12/2020 à 20 h

Axe : A13 Province PK 20,700

Commune : Louveciennes Bougival

Procédure traitée par : ☐J1 ☒J2 ☐J3 ☐Nuit

Madame, Monsieur,

Vous venez d'avoir un accident de la circulation et les services de police vous ont remis le présent imprimé. Dans le cadre d'un accident **matériel**, il vous appartient d'avertir votre compagnie d'assurance dans un délai de **5 jours**.

Dans le cadre d'un accident **corporel**, veuillez renseigner soigneusement les champs suivants et retourner le présent document joint à la copie du certificat médical (Si délivré), au choix :

- Par courriel, en format pdf, à l'adresse suivante : crsaoidf-avisvictime-dzparis-dccrs@interieur.gouv.fr
- Par courrier au : Bureau de Sécurité Routière – CRS Autoroutière Ouest Ile de France – 1 place général Leclerc, CS70005, 92423 VAUCRESSON

Garage ayant retiré votre véhicule :

☐Société nouvelle La mairie - 01.47.50.56.23	☐MC dépannages - 01.30.15.00.77
☐PAD - 01.48.25.21.11	☐ADEC - 01.34.75.54.54
☐EURO DGV - 01.47.08.20.00	☐S.N.C.D.R - 01.47.94.83.23
☐Bailly dépannage - 01.56.83.20.00/01.39.75.75.09	☐MEDICI - 01.34.64.31.24
☒SEFA - 01.39.53.08.99	☐INTER DEPANNAGE - 01.47.90.53.45
☐Clichy dépannage - 01.41.06.99.99	☐Avantages services - 01.39.56.33.33
☐Périphérique Nord - 01.34.34.38.38	☐Carrosserie Solaire - 01 34 75 90 43
☐Groupe DEPANN 2000 - 01.30.54.10.02	☐Versailles dépannages - 01.43.62.20.00
☐DEP EXPRESS 78 - 01.30.88.01.00	☐Autre -

COORDONNEES

Nom BRIAN Prénom Loïc

Date et lieu de naissance 30/07/83 Neuilly s/Seine Profession Illustrateur

Téléphone 06 30 45 51 82 Courriel loïcbrian@wanadoo.fr

Adresse 2 sq de Route 78/60 Mesnil le Roi

SITUATION PERSONNELLE (cocher la case correspondante)

Vous n'avez pas été blessé

Vous avez été blessé et transporté par les services de secours (pompiers, SAMU,...) à l'hôpital

- aucun certificat médical ne vous a été remis
- le médecin vous a prescrit moins de 15 jours d'arrêt
- le médecin vous a prescrit un arrêt supérieur à 15 jours

CIRCONSTANCES SUCCINCTES DE L'ACCIDENT (brèves explications des circonstances de l'accident)

J'étais sur la voie de droite, après un ralentissement, j'ai vu un appel de phare sur le côté gauche ; j'ai cru qu'il s'agissait d'une moto voulant doubler, mais il n'en était rien ; une voiture est arrivée a fait un écart du fou furieux et tout le monde a pilé devant moi ; le temps que je regarde devant il était trop tard.

-En cas d'**accident matériel**, sauf à de rares exceptions, il n'y a ni procédure, ni rapport établi par les services de police.

-En cas d'**accident corporel**, si une personne a été blessée, votre compagnie d'assurances se chargera d'obtenir une copie de la procédure via un organisme habilité (Délai fixé entre 2 et 3 mois), et éventuellement la procédure judiciaire au TGI du lieu de l'infraction lors d'une infraction délictuelle. Vous ne pouvez pas obtenir directement la communication de ces pièces sans accord préalable du Procureur de la République.

-Si vous avez fait l'objet d'une **immobilisation de votre véhicule** avec saisie de la carte grise, vous ne pourrez en obtenir restitution qu'après justification de la cessation de l'infraction ayant entraîné l'application de cette mesure (*Bureau des fourrières – CRS autoroutière Ouest IdF 1, place du Général Leclerc 92420 VAUCRESSON – du lundi au vendredi de 8h00 à 16h*).

-Ne circulez pas avec votre véhicule en dehors des conditions prescrites sur la fiche d'immobilisation, cela entraînerait sa mise en fourrière immédiate et le paiement d'une forte amende.

-Si **votre véhicule a été pris en charge par un dépanneur agréé ou conduit en fourrière**, vous serez redevable des frais de remorquage et de garde dont le montant est proportionnel à la durée. Aussi, n'oubliez pas d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir rapidement la restitution du véhicule. Sous certaines conditions, des compagnies ou mutuelles d'assurances effectuent un remboursement partiel ou total des sommes engagées.